

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 20 juin 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Claude Lacasse
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2007-612-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2007-613-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2007-614-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 13 JUIN 2007

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 13 juin 2007, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

CE-2007-615-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines du 2 avril 2007 ;
 - de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 1^{er} mai 2007 ;
 - de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine du 15 mai 2007 ;
 - de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes du 22 mai 2007.
-

CE-2007-616-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA PLAINE

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- du Conseil d'administration de la Société de développement industriel de La Plaine du 2 mai 2007.

**CE-2007-617-DEC ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE ET DE
BESOINS FUTURS DES TERRAINS DE SOCCER**

ATTENDU QUE la Fédération québécoise de soccer oblige dorénavant les équipes double lettres (AA) à jouer sur une surface de jeu à 11 joueurs à partir de la catégorie U-11;

ATTENDU QU'auparavant seules les équipes à partir de la catégorie U-12 jouaient sur une surface à 11 joueurs, les catégories inférieures disputaient leurs parties sur des terrains à 7 joueurs, beaucoup plus petits;

ATTENDU QUE la région de Lanaudière a pris la décision que la classe A de la catégorie U-11 évoluera sur des surfaces de jeu à 11 joueurs, et ce, à compter de la saison 2007;

ATTENDU QUE ces modifications représentent pour la saison 2007 un total de cinq (5) équipes pour la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QU'il y a une possibilité que pour la saison 2008, toutes les équipes de la catégorie U-11 évolueront sur des terrains à 11 joueurs, ce qui impliquerait une vingtaine d'équipes;

ATTENDU QUE le nombre de joueurs de soccer pour les deux (2) associations de la Plaine et de Terrebonne (Fusion en 2006 des clubs de soccer de Terrebonne et de Lachenaie) est passé de 2398 en 2005 à 3029 en 2007, soit une augmentation de 26 %;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, Loisir et Sport du Québec a établi des prévisions de l'effectif de la Commission scolaire des Affluents jusqu'en 2011-2012;

ATTENDU QUE secteur La Plaine subira une augmentation des élèves, d'ici 2012, de la façon suivante :

- augmentation du groupe des 5-6 ans de 51 % ;
- augmentation du groupe 7-11 ans de 7 % ;
- augmentation du groupe 12-16 ans d'environ 5 %;

ATTENDU QUE les statistiques démontrent que l'ensemble des groupes du secteur Terrebonne / Lachenaie, diminuera approximativement de 20 %;

ATTENDU QUE l'augmentation du développement, pour les prochaines années est prévue pour d'environ 1 700 nouvelles unités pour le secteur La Plaine et de 18 000 pour le secteur Terrebonne/Lachenaie;

ATTENDU le rapport sur l'évaluation des besoins en terrain de soccer pour la Ville de Terrebonne, suite aux modifications de la réglementation apportées par la Fédération québécoise de soccer, préparé par la Direction du loisir et vie communautaire, en date du 20 mai 2007, et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU les constats suivants de l'analyse :

- Pour le secteur La Plaine
 - À court terme (pour la saison 2008) ajout de terrains à quatre joueurs pour les 5-6 ans;
 - À moyen terme (pour la saison 2009) ajout d'un terrain à 11 joueurs;

- Pour le secteur Terrebonne/Lachenaie
 - À court terme (pour la saison 2008)
 - ajout de terrains à quatre pour les 5-6 ans;
 - Ajout d'un terrain à 11 joueurs;
 - réfection majeure des 2 terrains à sept joueurs au parc des Vignobles;
 - Ajout d'éclairage au parc Angora;
 - À moyen terme (pour la saison 2009)
 - Ajout de terrains à 11 joueurs;

ATTENDU la recommandation numéro LOI-2007-05-30/3 de la Commission des sports, loisirs et de la culture concernant les besoins futurs pour les terrains de soccer ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission des sports, loisirs et de la culture, que le Comité exécutif prenne acte de l'analyse concernant les terrains de soccer, laquelle énonce ce qui suit :

- de transformer le terrain Coccinelle 3 (La Plaine) de type combo en surfaces de jeu à 4 joueurs;
- d'aménager en combo (7/4) le terrain du parc des Bois Francs (Terrebonne/Lachenaie) et d'aménager un mini terrain à 4 joueurs dans l'aire du terrain de baseball qui n'est plus utilisé;
- d'aménager un soccer clôturé et éclairé à 11 joueurs à partir de deux des trois terrains de soccer à 7 joueurs au parc Dumais (Terrebonne / Lachenaie);
- d'aménager un terrain de soccer à 7 joueurs au parc René-Sauvageau (Terrebonne / Lachenaie);
- d'éclairer le terrain de soccer Angora 2 (Terrebonne / Lachenaie);
- refaire les trois (3) terrains de soccer au parc des Vignobles (Terrebonne / Lachenaie) et les aires de stationnement.

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est nommée comme maître d'oeuvre du projet, en collaboration avec la Direction du génie et projets spéciaux, qui prendra en charge l'analyse des travaux et l'estimation des coûts de façon à ce que les travaux soient complétés d'ici la fin d'octobre 2007

Que la Direction du loisir et de la vie communautaire soit et est mandatée afin d'obtenir une offre de service pour analyser la faisabilité d'installer pour l'année 2009 de nouveaux terrains de soccer à 11 joueurs dans la Ville de Terrebonne.

**CE-2007-618-REC COMITÉ DE CIRCULATION / 1^{er} MAI 2007 /
REQUÊTES DE SIGNALISATION**

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 1^{er} mai 2007, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

- | | |
|------------------|--|
| CC-2007-05-01/01 | Installation de panneaux « interdiction de stationner » à l'intérieur de la courbe sur la rue de l'Île-de-Mai, entre les bâtisses du 317 et 321, rue de l'Île-de-Mai ; |
| CC-2007-05-01/02 | Installation de signalisation annonçant le droit de passage sur la rue Pierre-Rivière ; |

CC-2007-05-01/03 Installation de panneaux « arrêt » sur la rue de la Matamec, à l'intersection de la rue de la Manitou ;

CC-2007-05-01/05 Installation de panneaux « arrêt » sur la rue Angélique, à l'intersection de la rue de l'Ancolie.

CE-2007-619-DEC SUIVI / LOGEMENT SOCIAL / PROJET SUR LE CHEMIN SAINT-CHARLES

ATTENDU le mandat de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine soit l'élaboration d'un nouveau projet de logement social dans le secteur Lachenaie;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne possède un terrain vacant d'une superficie de 14 088,90 m.c. (lot 2 914 837) en front au chemin Saint-Charles;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne en est propriétaire en vertu d'un acte notarié avec Embrige inc.;

ATTENDU QUE la cession du terrain est conditionnelle à ce que lot soit aménagé en parc;

ATTENDU QUE les membres de la Commission désirent faire approuver les orientations d'implantation du projet;

ATTENDU QUE ce projet nécessite une modification de zonage;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2007-05-15/1 de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine concernant un projet de logement social dans le secteur Lachenaie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine, que le Comité exécutif approuve les orientations suivantes :

- projet accessible par le chemin Saint-Charles, situé vers l'arrière du lot;
- analyser l'implantation d'un parc de voisinage, ayant front au chemin Saint-Charles, intégré au projet.

Que le service du développement économique soit et est mandaté afin d'entreprendre des discussions avec la compagnie Embridge inc. sur la proposition de la Commission.

CE-2007-620-DEC SUIVI / LOGEMENT SOCIAL / ORIENTATIONS CMM

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a créé une table sectorielle de discussion regroupant des représentants de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et de la Communauté concernant la planification à moyen terme des nouvelles unités de logement abordable, la gestion des unités de logement social et les coûts maximaux de réalisation admissibles à des fins de subvention;

ATTENDU QU'une étude au sujet de la localisation sur son territoire de l'offre et de la demande de logements sociaux et abordables a récemment été complétée par l'INRS-UCS pour le compte de la Communauté;

ATTENDU QUE les résultats de l'étude nourriront la réflexion de planification et de concertation entourant la réalisation des futures unités de logement abordable;

ATTENDU QU'actuellement, les coûts de réalisation d'unités de logement abordable admissibles aux fins de subventions gouvernementales ne reflètent pas la réalité du marché immobilier et que par conséquent, la CMM amorcera prochainement une série d'études visant notamment à vérifier s'il existe des variations de coût sur le territoire métropolitain, à mesurer l'ampleur de ces variations et à mieux cerner les facteurs qui facilitent la réalisation de projet dans le cadre des programmes AccèsLogis et Logement abordable;

ATTENDU QUE la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine juge opportun de présenter un rapport des besoins en logement social à Terrebonne;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2007-05-15/2 de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine concernant les orientations de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine, que le Comité exécutif mandate ladite Commission afin de préparer une étude des besoins en logement social à Terrebonne, avec l'aide du service du développement économique, et fera ses recommandations au Comité exécutif.

Qu'une offre de services soit demandée afin de connaître l'état de la situation du logement social à Terrebonne.

**CE-2007-621-DEC SUIVI / MODE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES
D'AIDE À LA COMMUNAUTÉ**

ATTENDU le mandat confié à la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine par le Comité exécutif, soit « évaluer les modes de soutien actuel et proposer un nouveau mode d'intervention municipale à intégrer dans nos politiques d'assistance municipale pour les organismes d'aide aux démunis »;

ATTENDU QU'à la politique d'accréditation de la Ville, il y a quatre (4) organismes d'aide aux démunis qui offrent l'aide à l'alimentation et qui existaient avant la fusion:

- Galilée;
- Comité d'aide aux Plainois;
- Comité d'aide aux Lachenois;
- SEDAI T.S.S.

ATTENDU le rapport d'analyse des modes de financement des organismes d'aide aux démunis préparé par le service soutien à la vie associative de la Direction du loisir et vie communautaire, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE les quatre (4) organismes démontrent des disparités impossibles à comparer;

ATTENDU QUE le rapport ne permet pas d'établir des mécanismes et des critères qui tiennent compte des besoins actuels des quatre (4) organismes;

ATTENDU QU'il y a d'autres organismes dans Terrebonne qui offrent des services aux démunis;

ATTENDU QUE l'organisme Galilée a demandé une aide financière à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2007-05-15/3 de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine concernant le mode de soutien aux organismes d'aide à la communauté ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine, que le Comité exécutif maintienne le statu quo en ce qui concerne le mode de financement aux organismes d'aide aux démunis qui offrent l'aide à l'alimentation et de ne pas accorder une aide financière particulière à l'organisme Galilée.

CE-2007-622-DEC ORGANISATION / PLAN DES MESURES D'URGENCE

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2006-291-DEC, a mandaté la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes afin de faire l'étude et le suivi des orientations en matière de sécurité civile;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2006-787-DEC, a recommandé d'appuyer la démarche de planification et d'organisation sur le *Manuel de base en sécurité civile au Québec*, dans l'attente du dépôt des orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité civile et de l'avis de conformité du schéma de sécurité civile de la MRC Les Moulins;

ATTENDU le rapport du conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile intitulé « Chapitre III, l'organisation municipale de la sécurité civile de la Ville de Terrebonne »;

ATTENDU QUE ce rapport traite des éléments suivants:

- Palier politique et administratif;
- Coordination municipale;
- Organisation responsable de la planification de la sécurité civile;
- Désignation d'un coordinateur et des substituts;
- Responsable de missions sectorielles;
- Direction des opérations (gérance de site);
- Organigramme;

ATTENDU la recommandation numéro SP-2007-05-22/1 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes concernant l'organisation du plan des mesures d'urgence ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes, que le Comité exécutif adopte le document intitulé : « Chapitre III, l'organisation municipale de la sécurité civile de la Ville de Terrebonne » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2007-623-DEC ÉTUDE SUR LE BALANCEMENT D'AQUEDUC
DU SECTEUR LA PLAINE / MODIFICATIONS /
COMITÉ D'ÉTUDE – APPROVISIONNEMENT EN
EAU POTABLE**

ATTENDU le mandat confié à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés suite à la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-1009-DEC afin de mettre à jour le balancement du réseau d'aqueduc du secteur La Plaine ;

ATTENDU l'analyse faite par ladite firme pour l'ensemble du réseau d'aqueduc du secteur La Plaine pour les horizons 2006, 2011 et 2016 afin de déterminer les interventions et modifications nécessaires pour solutionner les faiblesses du réseau actuel ;

ATTENDU QUE l'ensemble du rapport devra être révisé suite au dépôt du plan directeur nord du secteur La Plaine ;

ATTENDU QUE, nonobstant ce qui précède, le Comité d'étude en approvisionnement en eau potable, suite à sa réunion du 7 juin 2007, recommande de procéder aux solutions recommandées à court terme, à savoir :

- L'augmentation de la capacité des pompes du réservoir du secteur Boisé au coût de 70 000\$;
- L'ajout d'un poste de surpression dans le secteur Boisé incluant une génératrice au coût de 400 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité d'étude en approvisionnement en eau potable, que le Comité exécutif accepte les deux (2) solutions devant être priorisées à court terme, plus amplement décrites au «tableau 8.2 – Estimation de modifications», à la page 35 du rapport et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée, en collaboration avec la Direction de l'entretien du territoire, le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu et la Direction du greffe et affaires juridiques à préparer la réglementation nécessaire dans le but de faire effectuer lesdits travaux.

**CE-2007-624-DEC NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE
PLANIFICATION ET DE COORDINATION DE LA
SÉCURITÉ CIVILE (CPCSC)**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, et de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, que le Comité exécutif approuve les nominations des membres de l'organisation municipale à siéger au comité de planification et de coordination de la sécurité civile, selon les fonctions et les missions retenues, la liste de ces membres étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2007-625-DEC CALENDRIER DE CONSERVATION DE
L'ANCIENNE VILLE DE TERREBONNE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal de l'ancienne Ville de Terrebonne, datée du 9 avril 1991 et portant le numéro 201-04-91, qui autorisait Mme Ginette Lapointe à présenter le calendrier de conservation de l'ancienne Ville de Terrebonne à la Ministre des Affaires culturelles;

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette même loi oblige les organismes publics visés aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe à soumettre à l'approbation du ministre toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente pour ce qui a trait à la classification de tous les documents précédents la date butoir de la fusion;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le calendrier et de transmettre ses modifications à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de changer de signataire pour produire lesdites modifications;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que Me Judith Viens soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les modifications et à soumettre le tout aux Archives nationales du Québec.

**CE-2007-626-DEC CALENDRIER DE CONSERVATION DE
L'ANCIENNE VILLE DE LA PLAINE**

ATTENDU QU'un mandat avait été donné par la Ville de La Plaine à Solutions documentaires Gestar à l'effet d'élaborer un nouveau calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QUE le ou vers le 21 mars 2001, le projet de calendrier de conservation, accompagné de son schéma de classification, avait été déposé auprès des instances de l'ancienne Ville de La Plaine;

ATTENDU QU'en juin 2001 avait lieu la fusion des villes de La Plaine, Lachenaie et Terrebonne;

ATTENDU QUE lesdits calendriers et plans de classification n'ont pu être transmis aux Archives Nationales du Québec pour approbation;

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer ce calendrier pour les documents détenus par la Ville de La Plaine avant le 27 juin 2001 et en remplacement du calendrier soumis durant l'année 1986;

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette même loi oblige les organismes publics visés aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe à soumettre à l'approbation du ministre son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente pour ce qui a trait à la classification de tous les documents précédents la date butoir de la fusion;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le calendrier de conservation de l'ancienne Ville de La Plaine de 2001 préparé par la firme Solutions documentaires Gestar et les modifications jointes préparées par le service des Archives de la Ville de Terrebonne soient et sont adoptés et que Me Judith Viens soit et

est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit calendrier ainsi que ses modifications et à soumettre le tout aux Archives nationales du Québec.

**CE-2007-627-DEC CALENDRIER DE CONSERVATION DE
L'ANCIENNE VILLE DE LACHENAIE**

ATTENDU l'approbation du calendrier de la Ville de Lachenaie le 11 février 1991 par le représentant de la Ministre des Affaires culturelles;

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette même loi oblige les organismes publics visés aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe à soumettre à l'approbation du ministre toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente pour ce qui a trait à la classification de tous les documents précédents la date butoir de la fusion;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le calendrier et de transmettre ses modifications à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un signataire pour produire lesdites modifications;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que Me Judith Viens soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les modifications et à soumettre le tout aux Archives nationales du Québec.

**CE-2007-628-DEC ABROGATION DE LA RÉOLUTION CE-2007-
191-DEC / MANDAT À LA FIRME SOLUTIONS
DOCUMENTAIRES GESTAR**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-191-DEC acceptant l'offre de service de la firme Solutions Documentaires Gestar au montant de 21 885\$ (taxes en sus);

ATTENDU le certificat de disponibilité numéro 2007-0050 émis par l'assistant-trésorier;

ATTENDU l'impossibilité de la firme Solutions Documentaires Gestar de remplir son mandat tel que prévu à son offre de service du 23 février 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-191-DEC soit et est abrogée et que le certificat de disponibilité numéro 2007-0050 émis par l'assistant-trésorier le 27^e jour de février 2007 soit annulé.

Que copie de la présente résolution soit transmise à Mme Francine Blain, assistant-trésorier.

**CE-2007-629-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU le désistement de M. Claude Bernier au poste de secrétaire à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer Mme Sylvie Duss au poste de secrétaire à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 26 juin 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2007-630-DEC NOMINATION / COMMIS MAGASINIER /
SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU le désistement de M. Richard Therrien au poste de chef commis magasinier au service des Approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Roger Salmon au poste de magasinier au service des Approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 25 juin 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2007-631-DEC PROLONGATION / ADJOINTE ADMINISTRATIVE
/ CABINET DU MAIRE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-311-DEC à l'effet d'embaucher Mme Chantal Cloutier à titre d'adjointe administrative au Cabinet du Maire, et ce, à compter du 2 avril 2007 jusqu'au 1^{er} juin 2007, à raison de 3 jours/semaine considérant l'absence prolongée pour maladie de Mme Michèle Durocher, adjointe administrative au Cabinet du Maire ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-452-DEC à l'effet de prolonger Mme Cloutier à titre d'adjointe administrative au Cabinet du Maire, et ce, du 4 au 28 juin 2007, à raison de 4 jours/semaine ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services de Mme Cloutier jusqu'au 30 août 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de Mme Karo Michaud, coordonnatrice principale au Cabinet du Maire, de retenir les services de Mme Chantal Cloutier à titre d'adjointe administrative au Cabinet du Maire, et ce, à compter du 2 juillet 2007 jusqu'au 30 août 2007, à raison de 4 jours/semaine.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec Mme Chantal Cloutier débutant le 4 juin 2007.

Copie dudit contrat est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2007-632-REC RÈGLEMENT DU GRIEF 31-07 / DIRECTION DU
LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Terrebonne (C.S.N.) – Surveillant-es, appariteur-es, appariteur(e)s-concierges et concierges concernant le règlement du grief numéro 31-07 relativement à la distribution des heures de travail en date du 3, 4, 5 et 6 janvier 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement du grief numéro 31-07. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2007-633-DEC SOUMISSION / ACHAT DE TROIS (3)
VÉHICULES JEEP PATRIOT NORTH**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat de trois (3) véhicules « Jeep Patriot North » (SOU-2007-50);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 juin 2007 à 11 h 01, à savoir :

Grenier Chrysler Jeep Dodge	59 663,08\$
Trois Diamants Autos	60 319,44\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Grenier Chrysler Jeep Dodge s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 12 juin 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **GRENIER CHRYSLER JEEP DODGE**, datée du 11 juin 2007, pour l'achat de trois (3) véhicules « Jeep Patriot North », le tout pour un montant de 59 663,08\$ (t.t.c.) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0175 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-634-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN (1) VÉHICULE
FORD E-450**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat d'un (1) véhicule « Ford E-450 » (SOU-2007-63);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 juin 2007 à 11 h 01, à savoir :

Terrebonne Ford	52 372,56\$
Automobiles Des Seigneurs inc.	52 396,48\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Terrebonne Ford s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 12 juin 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **TERREBONNE FORD**, datée du 12 juin 2007, pour l'achat d'un (1) véhicule « Ford E-450 », le tout pour un montant de 52 372,56\$ (t.t.c.) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0174 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-635-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS
EN GÉNIE CIVIL / PLANS ET DEVIS /
CANALISATION DES FOSSÉS / RUE MARC**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour les travaux de canalisation des fossés dans la rue Marc ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 6 décembre 2006, à savoir:

BPR-Triax
Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 26,4 à la firme BPR-Triax, et un pointage de 20,29 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **BPR-TRIAX** pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour les travaux de canalisation des fossés dans la rue Marc, pour un montant de 54 923,90\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 358.

QUE ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 358 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Que la firme BPR-Triax soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation, le cas échéant.

**CE-2007-636-DEC OFFRE DE SERVICES / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE
/ RUE DES MIGRATEURS ET AUTOROUTE 40**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter l'offre de services de la firme LVM-Technisol, datée du 12 juin 2007, pour l'élaboration d'une étude

géotechnique pour la réalisation des services municipaux pour la rue des Migrateurs et l'autoroute 40, le tout pour un montant n'excédant pas 17 375\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du règlement numéro 343.

Que le mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 343 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**CE-2007-637-DEC MANDAT / PLANS ET DEVIS / BORDURE ET
PAVAGE / RUE MARIE-JOSÉE ET PLACE
CAMUS / RÈGLEMENT NUMÉRO 355**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme BPR-Triax pour la confection des plans et devis pour la réalisation des travaux de bordure et pavage dans les rues Marie-Josée et place Camus et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 20 000\$ (t.t.c.) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 355.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 355 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**CE-2007-638-DEC OFFRE DE SERVICES / INGÉNIERIE EN
STRUCTURE / CHALET / PARC DES VIGNES**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, de mandater la firme Nacev Consultants inc. pour la confection des plans et devis de structure et la surveillance partielle des travaux pour le chalet au parc des Vignes pour un montant n'excédant pas 4 558\$ (t.t.c.) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 356.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 356 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**CE-2007-639-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS
EN GESTION DE PROJET AFIN DE RÉALISER
L'AMÉNAGEMENT DU PARC GUILLEMETTE /
SECTEUR LA PLAINE**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en gestion de projet afin de réaliser l'aménagement du parc Guillemette, secteur La Plaine;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement, à savoir:

Nacev Consultants inc.
Enviroservices inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 20,34 à la firme Nacev Consultants inc., et un pointage de 20,71 à la firme Enviroservices inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

Terrebonne, le tout pour un montant de 20 022,15\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0179 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2007-642-DEC APPUI / PROGRAMME « CONCERT ACTION GANGS DE RUE LES MOULINS »

ATTENDU la demande d'appui, datée du 20 juin 2007, de M. Jessy Savaria, directeur général de la Maison des Jeunes de Terrebonne 2003, dans le cadre du programme « Concert Action Gangs de rue Les Moulins » ;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes de Terrebonne 2003 demande une subvention auprès du F.R.I.J. de Lanaudière pour l'embauche d'un agent de liaison ;

ATTENDU QUE cette personne permettra de structurer un plan d'action et de coordonner les démarches de prévention auprès des intervenants du milieu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif appuie la Maison des Jeunes de Terrebonne 2003 pour leur demande de subvention auprès du F.R.I.J. de Lanaudière pour l'embauche d'un agent de liaison.

CE-2007-643-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h45.

Président

Assistant-secrétaire